



CHARTRE EDITORIALE

« LE PLEDRAIS » - MAGAZINE MUNICIPAL

PREAMBULE

Le Plédranais est un magazine d'informations de la commune de Plédran. Il a pour vocation d'informer les administrés Plédranais.es sur la vie de la commune : vie municipale, associative, culturelle, de loisirs, économique...

LIGNE EDITORIALE

Ce bulletin municipal est un outil d'information, distribué gratuitement, visant à développer la communication de la ville de Plédran. C'est un outil d'expression, offrant la possibilité aux habitants, aux associations, dans le respect de la charte éditoriale, de s'exprimer.

La municipalité à travers M. le Maire, la commission communication, le service communication, s'interdit de publier des articles, annonces ou visuels :

- à caractère raciste, xénophobe, sexiste
- contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs
- à caractère injurieux et diffamatoire
- de propagande ou de prosélytisme (politique, religieux, commercial...)
- concernant l'alcool, le tabac, ...

PARUTION

Le Plédranais est édité à 3 250 exemplaires, 10 fois par an (janvier, février, mars, avril, mai, juin/juillet, août/septembre, octobre, novembre, décembre).

Le calendrier de parution et des dates limites de retour des articles est disponible au service communication, sur demande à mairie@ville-pledtran.fr ou au 02 96 64 34 20. Il est diffusé auprès des associations en fin d'année.

DIFFUSION

Le magazine municipal est distribué dans les boîtes aux lettres des administrés par des agents de la commune. Il est également disponible à la médiathèque de Plédran.

Ce magazine est aussi consultable en ligne sur www.pledran.bzh, ainsi que sur l'application mobile Ville de Plédran (rubrique « publications »)

FORMAT DU MAGAZINE

Il se compose au minimum de 20 pages, imprimé en quadrichromie, en format 21 x 29,7 cm, sur papier de 115 g/m².

FORMAT DES ARTICLES

Les articles ou brèves sont composés :

- d'un texte court
- éventuellement d'un logo et/ou d'un visuel

L'information doit contenir toutes les informations importantes : titre de l'évènement, date, lieu, tarif, organisateur, contact.

Les articles sont envoyés par mail au service communication sous format Word (.doc) et/ou en format image (.JPEG, .PNG) à mairie@ville-pledran.fr. Les documents en PDF ne sont pas exploitables.

Les photos doivent être de taille de 300ko maximum, pas de photos issues d'internet ou de Facebook (trop petites et de mauvaise qualité). Les photos doivent être envoyées en pièce jointe au mail, et non pas insérées dans le corps du mail ou dans l'article, afin de conserver la qualité initiale de l'image.

L'association ou l'administré se sera assuré de toutes les autorisations de droit d'image nécessaires, avant de transmettre les visuels.

Pour veiller à la cohérence et l'équilibre du magazine, la commission communication, en informant les associations ou les administrés, se réserve la possibilité de

- refuser certains textes ne correspondant pas aux critères précités,
- refuser les articles arrivés hors délai
- réduire certains textes proposés
- les passer dans une édition suivante (si l'information n'est pas obsolète)

De même, la commission communication se donne le droit de modifier l'article ou d'y faire des coupes, tout en respectant le texte et le sens d'origine.

Un emplacement est réservé pour les expressions libres de la majorité et de la minorité, avec chacune un nombre limité de caractères (2 700 caractères espaces compris).

LES RUBRIQUES

➤ **Vie municipale :**

toutes les informations de la mairie : brèves des services techniques, état civil, élections, urbanisme, police municipale, infos du Centre de Gestion (CDG 22)

➤ **Culture**

infos sur la programmation de la salle Horizon et de la médiathèque

➤ **Saint Brieuc Armor Agglomération :**

les infos de SBAA : déchets verts, développement durable, emploi, CCAS, hippodrome de la Baie, maison de la Baie...

➤ **Social**

info de l'EHPAD, du CCAS, de la CPAM, de la gendarmerie, de la MSA, ...

➤ **Vivre sa ville**

les infos qui font vivre la ville : don du sang, le téléthon, les regroupements de classes d'âges, les commémorations, mise à l'honneur de Plédranais selon leur passion, leur sport

➤ **Dossier mensuel (selon l'actualité)**

rentrée scolaire, centres de loisirs, vœux, élections...

➤ **Votre agenda**

l'agenda du mois à venir

➤ **Vie associative**

les infos des associations de la commune (envoyées par les assos) : leurs manifestations à venir, ou passées, leurs sorties...

➤ **Expressions libres**

le mot de la majorité et le mot de la minorité

➤ **Enfance Jeunesse**

infos sur les centres de loisirs, l'espace jeunes

➤ **Vie des écoliers**

infos sur les écoles de la commune : école St Maurice, école des Coteaux, Groupe scolaire Maurice-et-Maria-Letonturier

➤ **Le mot en gallo**

2 textes envoyés par 2 administrées

➤ **Petites annonces**

envoyées par des administrés plédranais uniquement

➤ **Economie**

artisans, commerçants venant de s'installer sur la commune.

MODIFICATION DE LA CHARTE

Le service communication, sous validation du directeur de publication et de la commission communication, se réserve le droit de modifier sa charte éditoriale si besoin et d'en avertir les utilisateurs concernés.